

# BULLETIN DE SOUTIEN

## JE CONTINUE À SOUTENIR LA FONDATION INSA LYON EN FAISANT UN DON DE :

autre : ..... €

- déductible à 66 % de l'impôt sur le revenu
- déductible à 60 % de l'impôt sur les sociétés
- déductible à 75 % de l'IFI

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de la **Fondation INSA Lyon**  
et de le renvoyer à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe.

## JE SOUHAITE QUE MON DON SOIT AFFECTÉ PRIORITAIREMENT [facultatif] :

- au Fonds de solidarité pour les associations
- au Programme de Bourses de la Fondation INSA Lyon
- aux Coups de Pouces

## JE PEUX AUSSI FAIRE UN DON EN LIGNE OU CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SUR :

[fondation.insa-lyon.fr/don](https://fondation.insa-lyon.fr/don)

De la part de : [merci de rectifier si nécessaire]

# VOTRE DON À LA FONDATION INSA LYON EST DÉDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS

## VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX IMPORTANTS EN SOUTENANT FINANCIÈREMENT LA FONDATION INSA LYON

### › IMPÔT SUR LE REVENU

Votre don est déductible de votre impôt sur le revenu, à hauteur de **66 % de son montant** *(dans la limite de 20 % de votre revenu imposable)*.

### › IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés, à hauteur de **60 % de son montant** *(dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires)*.

### › IFI (IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE)

Si vous êtes assujetti[e] à l'IFI, **75 % du montant de votre don est déductible de votre IFI** (dans la limite de 50 000 €). La Fondation INSA Lyon est habilitée à recevoir des dons et à émettre des reçus fiscaux ouvrant droit à la déduction IFI *[loi TEPA du 21 août 2007]*.

*Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Directeur de la Fondation INSA Lyon, Alexis Méténier, au 04 72 43 74 10.*